

ÉTATS-UNIS

Charlie Savage et Erica Goode

La fin du tout-répressif ?

Deux décisions sur les contrôles policiers et les peines de prison marquent un tournant de la politique pénale.



*Dessin de
Kazanevski
(Ukraine)*

Deux décisions prises le 12 août, la première par une juge à New York et la seconde par le ministre de la Justice, Eric Holder, témoignent avec force d'une prise de distance à l'égard des politiques de répression intransigeante adoptées voilà une génération. Le caractère discriminatoire de ces politiques a été dénoncé, ainsi que l'explosion de la population carcérale dont elles sont responsables. Depuis longtemps, les opposants font valoir que les lois imposant des peines de prison dans le cas d'infractions mineures liées à la drogue, ainsi que la méthode policière du *stop-and-frisk*, qui consiste à arrêter et à fouiller les gens de façon aléatoire dans les quartiers où le taux de criminalité est élevé, ont un impact démesuré sur les minorités. Le 12 août, Eric Holder a annoncé que les juges fédéraux n'appliqueraient plus les lois relatives aux peines obligatoires [dans le cas d'infractions mineures, sans usage d'une arme et en l'absence d'antécédents judiciaires]. Le même jour, une juge a rendu un verdict selon lequel les pratiques d'arrestations et fouilles aléatoires à

New York [où elles étaient très utilisées sous l'autorité du maire Michael Bloomberg] constituaient une forme de profilage racial et étaient inconstitutionnelles.

Si la concomitance de ces deux décisions était fortuite, Barbara Arnwine, présidente de l'organisation Lawyers Committee for Civil Rights (Comité des juristes pour les droits civiques), assure que leur effet est *“historique, inédit et susceptible de changer la donne”*.

Alors que l'usage du crack se répandait, les législateurs au niveau étatique et fédéral ont adopté une série de mesures pour durcir la lutte contre la criminalité [en 1986, une loi fédérale antidrogue a imposé des peines minimales obligatoires, notamment cinq ans de prison ferme pour la possession de 5 grammes de crack]. Il en a résulté une hausse de 800 % du nombre de détenus aux Etats-Unis, alors que la population n'a augmenté que d'un tiers [les Etats-Unis ont le taux d'incarcération le plus élevé du monde].

La flambée du nombre de prisonniers est essentiellement due à la détention d'Africains-Américains ou de Latino-Américains condamnés pour des infractions liées à la drogue ; les Noirs courent environ six fois plus de risques d'être incarcérés que les Blancs. La consommation de crack a toutefois chuté depuis longtemps et le taux de criminalité violente s'est effondré au point d'atteindre son plus bas niveau depuis quarante ans. De ce fait, la criminalité n'est plus une question politique prioritaire. Ce sont les Etats traditionnellement conservateurs qui, motivés par la nécessité de réaliser des économies sur la construction et la maintenance des prisons, ont commencé à abandonner progressivement les politiques d'incarcération en masse.

Dans ce contexte, la fin des peines obligatoires et l'arrêt rendu par la juge Shira A. Scheindlin montrent qu'un changement de cap a enfin eu lieu sur deux grandes questions de justice pénale qui, selon les militants qui ont lutté pour la mise en place de ces changements, touchent de façon disproportionnée les minorités.

Contre-productif. Selon David Rudovsky, avocat spécialiste des droits civiques à Philadelphie qui a participé à un procès sur les fouilles aléatoires dans cette ville, l'annonce d'Eric Holder et l'arrêt de la juge Shira A. Scheindlin *“s'inscrivent dans le cadre d'un réexamen national de la politique en matière de justice pénale favorisée pendant quarante ans par la crainte de la criminalité”*. A mesure que ces craintes se sont estompées, ajoute-t-il, les détracteurs de ces mesures ont pu mieux se faire entendre. Ils expliquent que les contrôles spontanés permettent rarement de trouver des armes. Par ailleurs, faire l'expérience de ces fouilles – et des conséquences qui s'ensuivent si des stupéfiants sont découverts – engendre la méfiance des habitants des communautés ciblées, ce qui les rend moins disposés à fournir des informations à la police en cas d'actes criminels graves et violents.

Les critiques font valoir que les méthodes agressives de maintien de l'ordre dans les quartiers où les minorités ethniques sont majoritaires peuvent fausser les statistiques globales en termes de criminalité. Selon des chiffres nationaux, les Noirs avaient par exemple presque quatre fois plus de risques que les Blancs d'être arrêtés pour possession de cannabis en 2010, alors que la consommation était équivalente dans les deux groupes.

“Il y a autant de drogue en circulation dans les quartiers chics de Manhattan et de Washington D.C.”, affirme Jamie Fellner, spécialiste des questions raciales et du droit pénal en matière de stupéfiants pour Human Rights Watch, qui cite en majorité des zones où la population est riche et blanche. “Pourtant, ce n’est pas là que la police cherche des substances illicites.”

Source: <http://www.courrierinternational.com/article/2013/08/22/la-fin-du-tout-repressif>